

Avis de la CLE du SAGE Etangs littoraux Born et Buch sur le projet de Programme de Mesure (PDM) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne

Mesures appliquées à l'UHR Etangs, lacs et littoral landais

Remarques générales	<p>Les modalités de ce projet de Programme de Mesures ont été allégées par rapport au précédent PDM 2010-2015, qui semblait plus "opérationnel".</p> <p>Ce projet de PDM, concernant l'UHR "Etangs, lacs et littoral landais" met l'accent sur des mesures associées à la gouvernance, l'assainissement, l'industrie et l'artisanat, les pollutions diffuses agricoles et les milieux aquatiques. Pourquoi avoir ciblés ces thématiques, qui ne sont pas forcément les enjeux phares/prioritaires sur ce territoire?</p> <p>Les principaux enjeux n'y sont pas rappelés, ou ne font pas l'objet de mesures particulières: gestion des ouvrages hydrauliques, protection des ressources en eau potable, maintien des activités récréatives liées à l'eau et aspects sanitaires, eutrophisation / cyanobactéries, lutte contre les pollutions diffuses (gestion des eaux pluviales notamment), érosion progressive et régressive et comblement des plans d'eau, lutte contre les espèces invasives, prélèvements.</p> <p>On ne retrouve pas de mesures liées aux systèmes de suivi qualitatif ou quantitatif, et à l'amélioration des connaissances sur diverses thématiques (ex : cyanobactéries, milieux naturels...).</p> <p>La mesure MIA03 relative au rétablissement de la continuité écologique mériterait d'être tempérée. Les principaux tributaires des plans d'eau, classés en liste 1 (et 2 pour certains) sont jalonnés de nombreux seuils, destinés à lutter contre les phénomènes d'érosion et d'ensablement.</p> <p>Le canal des Landes, exutoire Nord de la chaîne des étangs, est jalonné de seuils vétustes et dégradés datant de la guerre, posant à ce jour des problèmes de sécurité publique.</p> <p>Quid du rétablissement de la continuité écologique à ce niveau.</p>
	<p>Il conviendrait d'harmoniser les mesures proposées sur les UHR "Etangs, lacs et littoral girondin", "Etangs, lacs et littoral landais" et "Leyre" (ex: mesures sur l'agriculture), qui concernent les 3 SAGE situés autour du bassin d'Arcachon, de manière à favoriser la mise en place de l'InterSAGE prévu par la disposition A4 du SDAGE. Dans les mesures AGR02, AGR03 et AGR08 certaines mesures s'appliquent "au delà des exigences de la Directive nitrates": s'agit-il d'appliquer des mesures sur des territoires qui ne seraient pas inclus en Zones Vulnérables Nitrates ou plutôt d'être encore plus restrictif que la Directive nitrates dans les Zones Vulnérables Nitrates?</p> <p>Pour faciliter la lecture du PDM, il conviendrait de préciser quels sont les maîtres d'ouvrage envisagés (ainsi que la priorisation et les coûts associés?).</p> <p>Il conviendrait de réaliser un rapport de présentation du projet de SDAGE/PDM 2016-2021 pour faciliter la lecture aux personnes "non-initiées".</p>

Remarques particulières

Code de la mesure	Libellé de la mesure	Descriptif de la mesure	Observations
Gouvernance connaissance			
GOU02	Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un SAGE	
GOU03	Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation	
Assainissement			
			Sur la carte figurant à la page 115, les masses d'eau du territoire apparaissent en bleu, donc non concernées par la thématique assainissement.
ASS01	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Cette mesure intègre-t-elle la réalisation des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux pluviales et de la définition de zonages environnementaux ou sanitaires pour engager les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non-collectif?
ASS03	Réseau	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	
ASS13	STEP, point de rejet, boues et matières de vidange	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	

Code de la mesure	Libellé de la mesure	Descriptif de la mesure	Observations
Industrie - Artisanat			
			Ajouter la mesure IND05 "Pollutions portuaires": "Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques"? Cette mesure devrait intégrer "la recherche, l'identification des sources de pollution des sédiments contaminés dans les ports, et de mettre en place des mesures de gestion adaptées pour maîtriser ces apports de polluants."
IND01	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat	
IND04	Dispositif de maintien des performances	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances	
IND08	Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)	Améliorer la connaissance de pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction (RSDE)	
IND13	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses Mettre en place une technologie propre visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	
Pollutions diffuses agriculture			
			Sur la carte figurant à la page 115, les masses d'eau du territoire apparaissent en bleu, donc non concernées par la thématique pollutions diffuses. Ajouter la mesure AGR03 "Limitation des apports diffus": "Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire"?
AGR04	Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	
Milieux aquatiques			
			Sur la carte figurant à la page 115, les plans d'eau du territoire apparaissent en bleu, donc non concernées par la thématique milieux aquatiques. Il conviendrait de les ajouter. Ajouter la mesure MIA05 "Gestion du littoral": "Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée dans une masse d'eau de transition de type lagune"? Cette mesure devrait intégrer la "Mise en œuvre d'opérations d'entretien ou de restauration des écosystèmes littoraux impactés par des pollutions du bassin versant."
MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau	
MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir) Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique espèces ou sédiments)	
MIA04	Gestion des plans d'eau	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	Il conviendrait d'ajouter une mesure sur la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques (Règlement d'eau) et sur la définition de débits minimums biologiques sur les principaux courants et canaux de la chaîne des étangs, ainsi que sur les opérations de dragage des espaces portuaires et des plans d'eau.
MIA07	Gestion de la biodiversité	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	Ajouter "Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel". Il conviendrait d'ajouter une mesure visant à améliorer les connaissances (ex: étude sur la relation entre les milieux aquatiques superficiels et les nappes...)
MIA09	Profil de vulnérabilité	Réaliser le profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, d'une zone conchylicole ou de pêche à pied	
MIA14	Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide	Il conviendrait d'ajouter des mesures relative : - à l'amélioration des connaissances sur les zones humides (inventaires, fonctionnement, fonctionnalités et services rendus); - sur la notion de préservation (au delà de l'entretien et de la restauration). Faire le lien avec la séquence "Eviter, Réduire, Compenser"; avec les projets portant atteinte aux zones humides par assèchement, mise en eau, imperméabilisation ou remblai... - à la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme.